



# NAO 2026 année exceptionnelle, récompense minimale.

La CFTC a décidé de signer la NAO 2026  
afin de préserver un **minimum de pouvoir d'achats aux collaborateurs.**

Si les années exceptionnelles s'enchaînent pour l'entreprise,  
les mesures proposées lors des NAO ne reflètent pas cette dynamique.  
Cette situation suscite une réelle déception.



**Les propositions finales  
ne sont pas à la hauteur  
de l'année exceptionnelle 2025**



## Résultats des NAO :

- **Une Augmentation générale** au 1er juillet pour les employés et agents de maîtrise de **1.5% des salaires au réel soit 1.62% avec la prime annuelle**
- **Une enveloppe de 1.5%** pour les agents de maîtrise hors grille et les cadres pour les augmentations individuelles
- **Une enveloppe de 0.3%** pour les primes exceptionnelles et changements d'échelon tous statuts confondus
- **Une clause de revoyure**, compte tenu du contexte d'inflation actuel, si l'échelon 1.2 est rattrapé par le SMIC au cours de l'année
- **La revalorisation des frais liés au déplacement professionnels au 1er mai :**
  - repas du soir + 2€ soit 22€ en province et 24€ sur Paris, mutualisés à 42€/44€ sur une même journée
  - frais km + 0.031€ soit 0.606€/km
- **Endométriose** : 6 jours (ou 12 demi-journées) d'absence prise en charge par l'employeur pour les femmes souffrant d'endométriose et reconnue RQTH
- **Le développement du mieux vivre et mieux être au travail**
  - mise à dispo d'une appli "transweateat pro" à tous les collaborateurs
- **Communication des plannings**, pour une amélioration de la qualité de vie au travail en magasin, les plannings sont communiqués 3 semaines à l'avance

**Une question ?**



Contactez vos élus CFTC :  
**Freddy DARGELLY & Patricia DELATTRE**  
[contact@cftc-boulangers.fr](mailto:contact@cftc-boulangers.fr)



# NAO 2026

## année exceptionnelle, récompense minimale.

Grille BOULANGER au 01/07/2026	
Niveau échelon	temps plein
1,1	1 854,92€
1,2	1 878,72€
1,3	1 900,84€
2,1	1 968,40€
2,2	1 994,34€
2,3	2 056,96€
3,1	2 124,16€
3,2	2 190,21€
3,3	2 254,42€
4,1	2 324,52€
4,2	2 458,54€
4,3	2 694,53€

Grille BOULANGER Cadre au 01/07/2026*	
Niveau échelon	rémunération 12 mois
8,1	34 381,54€
8,2	40 166,47€

\* rémunération sur 12 mois (intègre le versement de la prime annuelle pour ceux qui ouvrent droit, hors RVI)

**Une question ?**



Contactez vos élus CFTC :  
**Freddy DARGELLY & Patricia DELATTRE**  
[contact@cftc-boulangier.fr](mailto:contact@cftc-boulangier.fr)